



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

ASSEMBLEE GENERALE 2020 YACHT CLUB DES SABLETTES

Le 21 JANVIER 2021

Le 21 janvier 2021, le Yacht Club des Sablettes a organisé son assemblée générale. Pour des raisons sanitaires liées au COVID-19 cette assemblée s'est tenue en visio-conférence (selon l'autorisation de la directive)

Les adhérents ont pu valider un certain nombre de décisions et voter pour le renouvellement des membres du Comité Directeur sur la plateforme Balotilo.

Il s'agissait de la 61^{ème} assemblée générale ordinaire du Yacht Club des Sablettes.

A ce jour, 152 membres sont à jours de leur cotisation et sont autorisés à voter. Le quorum requis pour la tenue de l'AG, est donc de 38.

82 personnes se sont connectés sur la plateforme de vote en ligne ce qui représente 53% de participation.

Le secrétaire général ouvre l'assemblée en remerciant la présence de :

- ✓ Mr LE BACQUER, Président de la Ligue Sud de Voile.
- ✓ Mr TRIGNAN, Président du CDV
- ✓ Mr MINNITI, adjoint, délégué à la mer et aux ports de La Seyne sur Mer
- ✓ Mr MARTINEZ, conseiller municipal délégué à la politique sportive
- ✓ Mme ROQUES, Présidente du CDOS du VAR



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

Le secrétaire de séance fait état des résultats des votes :

Les questions étaient les suivantes :

- **Approuvez-vous le rendu de l'Assemblée Générale du 24 janvier 2020**

Le « oui » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 78

Non : 0

Ne se prononce pas : 4

- **Approuvez-vous le rapport moral du président ?**

Le « oui » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 78

Non : 0

Ne se prononce pas : 4

- **Approuvez-vous les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ?**

Le « oui » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 77

Non : 0

Ne se prononce pas : 5

- **Approuvez-vous l'adoption du budget prévisionnel 2021 ? et le maintien des cotisations pour 2022 ?**

Le « oui » l'emporte à **100%** sur le « non » (0%).

Nombres de voix :

Oui : 75

Non : 0

Ne se prononce pas : 7

- **Donnez vous votre quitus aux membres du Comité Directeur concernant l'exécution du mandat ?**

Le « oui » l'emporte à **99%** sur le « non » (1%).

Nombres de voix :

Oui : 73

Non : 1

Ne se prononce pas : 8



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

Présentation du rapport moral par le Président DANIEL Jean-Renaud :

RAPPORT MORAL et D'ACTIVITE

Cette année 2020 est une année particulière au regard des contraintes qui ont pesées sur le club en raison de la crise sanitaire. Régates annulées, interdiction de la pratique de la voile pendant plusieurs semaines, absence des activités scolaires en mai, juin, et des colonies de vacances pendant la période estivale, mais le Yacht Club des Sablettes a su réagir et termine cette année avec un bilan encourageant.

La conjoncture au mois d'avril 2020 n'était pas très optimiste, c'est pourquoi le club a été très attentif aux dépenses de maintenance du matériel. L'équipe du Yacht club des Sablettes s'est mobilisée pour faire fonctionner les activités tout en respectant une gestion rigoureuse des budgets et des règles sanitaires. L'embellie sanitaire des vacances d'été et la présence importante de touristes ont permis de remplir le calendrier de stages.

Le nombre total d'adhérents reste relativement stable, par contre il faut noter une augmentation importante des adhérents en voile loisir, adultes ou non ainsi qu'au sein de nos deux équipes compétitions, Optimist et Laser qui affichent complet. Toujours une petite déception concernant nos groupes jeunes en Optimist niveau critérium ou pré club qui n'arrivent pas à faire le plein.

Le nombre d'adhérents voile loisir propriétaires reste stable, toujours contraint par la taille du parking. Les règles d'obligation de sorties minimums à l'année restent plus que jamais d'actualité afin de garantir une dynamique sportive, ADN de notre association.

Concernant les scolaires, le second degré est resté fidèle et la section sportive du Collège Marie Curie est toujours très active, elle reste notre principale source de nouveaux adolescents adhérents et représente l'ossature de l'équipe des aides moniteurs l'été.

Les régates qui étaient prévues au calendrier ont dû être annulées et le Trophée du Grand Hôtel restera gravé, pour cette année 2020, comme le début de deux mois de confinement. Toutefois, la régata des Deux Frères a été un réel succès, réunissant une soixantaine de bateaux, en grande majorité du YCS mais aussi venant de clubs voisins comme Toulon, Six Fours... Une très belle journée de navigation.

Enfin, le président a évoqué le sujet du port de Saint Elme et du canal qui devrait être creusé durant la fin de l'année civile. Un échange a eu lieu avec l'adjoint délégué à la mer et aux ports, Mr Minniti, rappelant que ce canal a pour objectif de créer un courant qui éviterait aux posidonies de venir s'accumuler dans le port entraînant l'immobilisation des bateaux des pêcheurs. Des réunions de concertation doivent encore être mises en place pour trouver des solutions aux problèmes engendrés par ce creusement.



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

RAPPORT FINANCIER

Contrairement à ce que l'on craignait avec l'impact de la pandémie du COVID, l'exercice 2020 a été une bonne année.

En Recettes, la saison d'été (stages et point location) a bien marché (+ 5% / à 2019) par contre les collectivités (lycées, collèges et colonies) ont subi l'influence des deux confinements (- 75%). Les subventions obtenues ont été supérieures à l'année précédente mais cela est en partie dû au fait que certaines subventions 2019 n'ont été versées qu'en 2020. Une aide de l'Etat (22367 €) concernant le chômage partiel de nos salariés a permis de maintenir les salaires des salariés.

En Dépenses, il faut noter une augmentation de 25% des dépenses de maintenance du matériel, dû au fait, que les moniteurs durant les périodes d'absence des collectivités se sont focalisés sur l'entretien ou le remplacement du matériel. Les frais de personnel ont été inférieurs de 18 % à ceux de 2019, cela s'explique par la non embauche de 2 moniteurs saisonniers prévus normalement pour les collectivités d'été et aussi par le fait que le club a été exonéré de charges sociales (URSSAF) pendant une grande partie de l'année.

En conclusion, les Recettes s'élèvent à 264 921 € et les Dépenses à 236 244 € ce qui génère un solde positif de 28 677 €. Cela permettra au club, de pouvoir acheter sur ses fonds propres, une partie du renouvellement du matériel nécessaire à un bon fonctionnement de nos activités, sans attendre obligatoirement, l'octroi de subventions, qui seront malgré tout, toujours nécessaires.

BUDGET PREVISIONNEL 2021

Le budget prévisionnel pour l'année 2021 a été transmis aux adhérents par mail. Celui-ci a été approuvé.



Yacht Club des Sablettes

Fédération française de voile
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur

ELECTION AU COMITE DE DIRECTION

Les membres sortants du Comité Directeur sont :

- ✓ Mr DANIEL Jean Renaud
- ✓ Mr CAMPUS Didier

Les candidates pour intégrer le comité Directeur sont :

- ✓ Mme SARAZIN Stéphanie
- ✓ Mme DESSARD Elsa

• **Élection des membres du Comité de Direction :**
Cochez les noms des 2 candidats que vous éliez au comité de direction.

Nombres de voix :

Jean-Renaud DANIEL	68
Elsa DESSARD	29
Stéphanie SARAZIN	29
Didier CAMPUS	28

Dans le règlement intérieur du club, l'article 14.3 précise :

En cas d'égalité des suffrages, les postes sont attribués par ancienneté d'âge.

Dans ce cas, les postes au Comité Directeur sont attribués à :

- ✓ **Jean-Renaud DANIEL**
- ✓ **Stéphanie SARAZIN**

A l'issue de la visio-conférence, le nouveau Comité directeur a renouvelé sa confiance envers son président.
DANIEL Jean-Renaud est réélu.

Le Président
Jean-Renaud DANIEL

Le Secrétaire
Clément BAUSSAN